

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES PROPRIETAIRES FORESTIERS
(DEPARTEMENTS OCCITANIE)

S.I.P.F.

Maison de l'Agriculture et de la Forêt

6 Espace Pégot

31800 SAINT GAUDENS

☎ : 05.81.57.90.49

N° SIRET : 43049281900015

e-mail : syndicat.sipf@sfr.fr

Site Internet : <http://www.synd-forestier-sipf.com>

Horaires bureau : 9h-12h du lundi au jeudi



N/REF : SIPF 2022-2023/SG

OBJET : PROPOSITION D'ADHESION

Toute nouvelle adhésion est enregistrée au jour de réception de votre inscription ; en nous rejoignant au plus tôt, votre adhésion et Assurance Responsabilité Civile vous protègent jusque au 31/12/2023

Madame, Monsieur,

En votre qualité de propriétaire de bois, nous vous informons de l'existence d'un **SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES PROPRIETAIRES FORESTIERS (S.I.P.F.)** regroupant les départements de Midi-Pyrénées. Ce syndicat, créé en 1977, représente **l'ensemble des propriétaires forestiers** dont vous faites partie et doit concourir activement et concrètement à la résolution de vos problèmes techniques, fiscaux, juridiques et moraux.

En effet, il existe encore un grand nombre de propriétaires insuffisamment informés en matière forestière. Il est urgent qu'ils puissent sortir d'un certain isolement et soient mieux éclairés de façon à pratiquer la **gestion** la plus judicieuse possible de leur patrimoine forestier qui s'en trouvera ainsi **mieux valorisé**.

Adhérer au **S.I.P.F.** représente une solution à vos préoccupations et à vos problèmes de propriétaire forestier.

JE VOUS PRECISE QUE VOTRE COTISATION ANNUELLE INCLUT AUTOMATIQUEMENT UNE ASSURANCE "RESPONSABILITE CIVILE" SOUSCRITE PAR LE **S.I.P.F.** POUR L'ENSEMBLE DE SES ADHERENTS, ET DONT VOUS BENEFICIEZ AUTOMATIQUEMENT AU JOUR DE VOTRE ADHESION.

⇒ **Le syndicat défend vos intérêts** en participant à de nombreuses commissions : aménagement foncier, évaluations cadastrales, orientation de l'agriculture, protection incendie (sécurité et accessibilité), plan de chasse, dégâts de gibier, Natura 2000..., en collaboration avec la Direction Départementale du Territoire (DDT – ex DDAF), la Chambre d'Agriculture,

⇒ **Nous nous impliquons également dans la valorisation de vos bois**, car en tant qu'énergie verte et renouvelable, le bois et ses dérivés constituent une véritable alternative aux énergies fossiles pour les besoins de chauffage des habitations..

⇒ Il se doit d'être un véritable élément moteur dans la perspective d'une nouvelle politique forestière de la région, en particulier dans le domaine de la **silviculture**, de la contribution au **développement forestier** et à favoriser la commercialisation de vos bois dans les meilleures conditions possibles.

⇒ **Besoin de conseil** ? Le syndicat est à votre écoute pour répondre à vos questions ou vous orienter vers des professionnels adaptés à votre besoin.

⇒ Enfin, toutes actions possibles sont également menées **selon les cas individuels de chacun** et bien entendu, **il reste à la disposition de ses membres de façon permanente pour tous les conseils concernant leur propriété boisée quelle qu'en soit la superficie**.

Nous pensons donc très sincèrement que pour une plus grande dynamisation, une meilleure crédibilité et un impact plus fort du **S.I.P.F.**, il est indispensable que le plus grand nombre possible de propriétaires lui témoigne leur confiance par leur adhésion.

Souhaitant vivement vous compter très bientôt parmi nos adhérents, déjà nombreux, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée et de nos sentiments dévoués.

Le Président

Jean-Luc SOUDAIS,